

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 DECEMBRE 2019 à 20 heures**

Sous la présidence de Mr Dominique TURC, Maire,

En exercice : 15
Présents : 10
Votants : 12

Absents excusés :

Mme Brigitte HUMBERT ayant donné procuration à Mme Florence VIGNON.
M. David GAUTHIER ayant donné procuration à M. Jean-François DURAFOUR.
Mme Sandrine VAUDON.
M. Michel VELAS.
M. Christophe JACQUEMET.

Secrétaire de séance: Mme Christelle ECOFFARD.

En début de séance, Monsieur Le Maire demande à l'assemblée de rajouter 3 points à l'ordre du jour :

- Renégociation du contrat groupe d'assurance statutaire – Mandat au président du Centre de Gestion de l'Ain.
- Attribution de chèques Cadhoc et chèques Culture aux employés communaux.
- Décision modificative n°2 afin de régularisé le transfert actif/passif du budget Eau-Assainissement à Haut Bugey Agglomération.

**Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,**

Décide d'étudier l'opportunité de conclure un contrat d'assurance pour la garantie de ses risques statutaires,

Décide pour cela de donner mandat au Président du Centre de gestion de l'Ain afin :

- qu'il procède à la consultation des différents prestataires potentiels ;
- qu'il conclue le cas échéant un contrat-groupe adapté aux besoins des collectivités mandataires ;
- qu'il informe ces collectivités des caractéristiques du nouveau contrat-groupe, se fasse le relais de toute demande d'adhésion au dit contrat et qu'il prenne toute décision adaptée pour réaliser réglementairement la passation du marché.

Donne son accord pour l'achat de chèques cadhoc et culture pour les agents communaux.

Décide de recruter deux agents recenseurs, pour effectuer les tâches liées au recensement pour la période du 06 janvier 2020 au 15 février 2020.

Fixe la rémunération brute de chaque agent à 1 250,00€.

Donne pouvoir à Monsieur Le Maire pour recruter deux agents recenseurs, établir leur arrêté de nomination et procéder au règlement de leur rémunération à l'issue du recensement de la population.

Autorise Monsieur le Maire à signer un contrat de maintenance, avec la Société DORMAKABA, pour les portes automatiques de la mairie, pour un montant de 387,97 € HT, soit 465,56 € TTC par an.

Autorise Monsieur le Maire à procéder à la décision modificative ci-dessous indiquée :

Section dépenses d'investissement : Article 2031 opération n°189 : moins 50.000 €

Article 2188 opération n°175 : plus 50.000 €

Le Conseil Municipal,

A 6 voix pour, 2 voix contre, et 4 abstentions,

Décide de demander le concours du Trésorier Principal pour assurer des prestations de conseil définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,

Décide d'accorder l'indemnité de conseil au taux plein,

Précise que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Monsieur Michel PRIORE, Trésorier Principal d'Oyonnax pour la période du 01er janvier 2019 au 31 mars 2019.

Décide de demander le concours du Trésorier Principal pour assurer des prestations de conseil définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,

Décide d'accorder l'indemnité de conseil au taux plein,

Précise que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Monsieur Luc MICHEL, Trésorier Principal d'Oyonnax pour la période du 01er avril 2019 au 31 décembre 2019.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Accepte les modifications apportées au marché de travaux « installation d'un système de vidéoprotection sur le territoire de la commune » avec un nouveau montant du marché qui s'élève à la somme de 114 742,88 € HT, soit 137 691,45 € TTC.

Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°01 avec l'entreprise EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES ainsi que l'ensemble des pièces constitutives du dossier.

Accepte le devis supplémentaire proposé par la société LB CONSEIL de Guereins, pour un montant 700,00 € HT soit 840,00 € TTC.

Autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces constitutives de la mission, puis à assurer les règlements correspondants.

Emet un avis favorable sur le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

Autorise Monsieur Le Maire à notifier cette délibération à Monsieur Le Président de Haut Bugey Agglomération.

Décide d'allouer une subvention exceptionnelle de 100,00€ au Lycée Professionnel Privé Rural de l'Ain.

Décide d'allouer une subvention exceptionnelle de 50,00€ à la Maison Familiale Rurale de Cormaranche En Bugey.

Décide d'allouer une subvention exceptionnelle de 100,00€ à la Maison Familiale Rurale de la Dombes.

Décide d'allouer une subvention exceptionnelle de 100,00€ à la Maison Familiale Rurale « La Vernée ».

Décide d'allouer une subvention exceptionnelle de 100,00€ à l'Association Sportive du Collège Théodore Rosset.

Le Conseil Municipal,
A 11 voix pour et 1 abstention,

Décide d'allouer une subvention exceptionnelle de 100,00€ à l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public (PEP01).

Décide d'allouer une subvention exceptionnelle de 500,00 € aux Restaurants du Cœur de l'Ain.

Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à procéder à la décision modificative ci-dessous indiquée :

Section recettes d'investissement : Article 2031 : plus 22 312,06 €

Section dépenses d'investissement : Article 21532 : plus 22 312, 06€

Autorise Monsieur Le Maire à signer une convention d'autorisation de pâturage et usage agricole avec Monsieur Eric LEVRAT. **Autorise** Monsieur Le Maire à percevoir la redevance de 100 € par an à partir du 01^{er} septembre 2019.

Autorise Monsieur Le Maire à signer une convention d'autorisation de pâturage et stockage de bois avec Monsieur Philippe PREVITALI. **Autorise** Monsieur Le Maire à percevoir la redevance de 100 € par an à partir du 01^{er} septembre 2019.

Autorise Monsieur Le Maire ou son représentant à signer une convention d'autorisation de pâturage et fourrage avec Monsieur Thibaut BURDET. **Autorise** Monsieur Le Maire à percevoir la redevance de 100 € par an à partir du 01^{er} septembre 2019.

Autorise Monsieur Le Maire à signer une convention d'autorisation de pâturage avec Monsieur Alexandre THEVENET. **Autorise** Monsieur Le Maire à percevoir la redevance de 100 € par an à partir du 01^{er} septembre 2019.

Autorise Monsieur Le Maire à signer une convention d'autorisation de pâturage et stockage de bois avec Monsieur Jean-François DURAFOUR. **Autorise** Monsieur Le Maire à percevoir la redevance de 100 € par an à partir du 01^{er} septembre 2019.

Autorise Monsieur Le Maire à signer une convention d'autorisation de pâturage avec Monsieur Franck BORN. **Autorise** Monsieur Le Maire à percevoir la redevance de 100 € par an à partir du 01^{er} septembre 2017.

**Le Conseil Municipal,
Est informé que:**

- Le rapport d'enquête publique du PLUIH est terminé et sera voté au Conseil de Haut Bugey Agglomération le 19/12/2019.
- Le Conseil Municipal des enfants ne sera pas reconduit pour l'année scolaire 2019-2020.
- Des devis sont demandés pour la mise en conformité du cimetière (facturation, règlement, reprises des concessions abandonnées...).
- Certains conseillers sont allés visiter 2 gymnases pour avancer sur le projet de complexe sportif.
- Que les travaux de la fibre optique se termineront en décembre 2019 et que le SIEA a un délai de 2 mois pour informer tous les opérateurs. Les administrés pourront ensuite demander leur raccordement s'ils le souhaitent.

Séance levée à 23 h.

Le Maire,
Dominique TURC

